

# CHARTRE DE L'ENTRAÎNEUR DU BLONAY BASKET

*La pratique du sport et notamment celle du basket est pour les jeunes un moyen d'épanouir leur personnalité dans les dimensions sociales et sportives (en développant leurs capacités physiques individuelles), mais sans occulter l'objet principal qui est le JEU dans son aspect collectif.*

*Le respect du jeune est primordial. Dans les catégories jeunesse (jusqu'à u18), la recherche de résultats immédiats (la victoire) peut être reléguée au second plan, au profit de la dynamique collective de l'équipe et surtout du progrès individuel de chaque joueuse et joueur.*

*Autant la joueuse et le joueur auront une attitude positive et impliquée, autant l'entraîneur s'assurera de favoriser cette attitude.*

***En acceptant la responsabilité d'une équipe, l'entraîneur prend conscience de l'esprit du club et souscrit entièrement à cette philosophie et aux obligations de sa mission.***

***Ambassadeur du Club – Educateur – Responsable – Organisateur***

## **A. SON ESPRIT**

1. ***L'entraîneur*** veille à ce que chaque jeune sous sa responsabilité reçoive le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins. Il insuffle à ses joueuses/joueurs la confiance nécessaire, mais sans sombrer dans l'individualisme ou le mépris de l'adversaire.

*Les exercices proposés sont toujours adaptés à l'âge et aux capacités des joueuses / joueurs.*

Il prend soin de ses joueuses / joueurs, en étant attentif aux périodes de vulnérabilité (croissance, santé, événements extérieurs, etc.), et en adaptant son langage et ses attitudes à l'âge, à la maturité et à la personnalité.

Il soutient l'esprit et la ligne de formation du club qui tend à former des joueuses / joueurs autonomes, responsables, pensants et collaboratifs.

2. ***L'entraîneur*** inculque à ses joueuses / joueurs la philosophie du ***respect*** des règles, du ***fair-play*** sportif ; il est attentif à ce que le respect des arbitres, officiels, adversaires, coéquipiers, dirigeants et matériel soit essentiel.
3. ***L'entraîneur*** exerce son activité dans un esprit d'éducateur pour les jeunes.

## **B. SON ATTITUDE**

1. ***L'entraîneur*** est lui-même courtois, franc et respectueux envers ses partenaires (autres coaches, arbitres, responsables du club, etc.) et envers ses joueuses / joueurs.

Il ne ridiculise pas et n'agresse jamais ni verbalement ni physiquement un arbitre, un joueur ou toute autre personne (même si quelqu'un a commis une faute ou n'a pas vraiment correspondu aux attentes dans le jeu).

**Il véhicule l'Image du Club et son attitude doit être positive à tous les égards.**

2. **L'entraîneur** est respectueux du matériel et des installations, veillant à leur bon entretien et à leur utilisation adéquate. Il veille à ce qu'ils ne puissent pas constituer un danger pour les tiers. Il porte un soin particulier au rangement du matériel à l'endroit prévu après chaque entraînement ou rencontre (ballons, cônes, cerceaux, manivelle, etc.)

## **C. SES MISSIONS**

1. **L'entraîneur** s'engage à tenir compte du **projet sportif** de son équipe avec la commission technique. Il fait des bilans pendant la saison, il a des entretiens individuels avec ses joueurs, il tient à jour une fiche de présence aux entraînements, il assiste aux réunions d'entraîneurs et clinics organisées par la commission technique, il fait un bilan de fin de saison afin de préparer la saison suivante.
2. **L'entraîneur** doit organiser, dès le début de saison, une réunion avec les parents de ses joueuses / joueurs pour leur expliquer le déroulement de la saison sportive, et trouver le **Référent d'équipe** (s'il n'est pas encore connu) qui l'aide ensuite dans les tâches organisationnelles et administratives, relationnelles, et liées à la communication (comptes-rendus de matchs, photos, bilans intermédiaires, etc.).
3. **L'entraîneur** s'engage à se mettre à la disposition du club du 01/09 au 30/06 de l'année sportive en cours, aux fins de prodiguer le niveau quantitatif d'entraînements prévu par la direction du club en début d'année, et de coacher tout match officiel ou amical selon le programme mis en place par le club. En cas d'empêchement, il prendra les mesures nécessaires à son remplacement par un collègue disponible !
4. **L'entraîneur** s'implique dans la diffusion des informations transmises par le club et participera selon ses possibilités aux événements festifs (Broche, Noël, etc.).

## **D. SES RESPONSABILITES**

1. **L'entraîneur** est responsable de l'organisation des rencontres, officielles et amicales, (convocations, couleur appropriée des maillots, tenue de la table de marque, arbitrage) et il devra transmettre les résultats des matchs officiels aux **associations adéquates**, envoyer la feuille de match au responsable, éventuellement transmettre les résultats au webmaster pour alimenter le site Internet.
2. **L'entraîneur** s'assurera de la bonne tenue vestimentaire de ses joueurs (maillots, shorts, **chaussures ne servant qu'au basket**, absence de bijoux ou montres, etc.), de la conformité des licences. *Dès fin septembre aucun joueur ne pourra participer aux entraînements ni aux matchs si sa licence n'est pas validée.*

3. **L'entraîneur** est responsable des locaux mis à leur disposition durant l'entraînement de son équipe.

Il s'assure d'avoir vérifié à la fin de l'entraînement (en particulier à Bahyse Nouvelle): - Les portes, doivent impérativement être fermées à la fin de chaque entraînement :

- la porte d'entrée principale.
- les portes des vestiaires (côté salle et côté corridor).
- les poubelles des vestiaires, doivent être contrôlées et vidées si nécessaire.
- les portes du matériel doivent être dûment fermées.
- les portes de secours doivent être impérativement fermées.
- toute boisson sucrée, nourriture et chewing gum sont strictement interdits dans la salle.
- tous les locaux de matériel doivent être rangés.
- les toilettes doivent être contrôlées et les poubelles vidées si nécessaire.
- les paniers doivent tous être remontés.
- le rideau central doit être baissé.
- lors des matchs, le matériel (chaises, tables et autres) doivent être rangés selon photo sur la porte du local.

**Chaque entraîneur est responsable de sa clé. Il ne peut en aucun cas la transmettre à quelqu'un d'autre sans avertir la/le responsable des clefs.**

**Le non-respect de ces clauses sera sanctionné par la suspension des entraînements de l'équipe fautive.**

#### **E. SON LIEN AVEC LE CLUB**

1. **L'entraîneur** aura à cœur d'œuvrer à son perfectionnement sur le plan sportif, mental et pédagogique en s'informant des nouvelles techniques, en acquérant de nouvelles connaissances. Il s'engage à suivre une formation minimale en vue d'obtenir les diplômes OBLIGATOIRES pour les saisons futures.

**Le Blonay Basket**

**L'ENTRAINEUR**

Mention manuscrite :

« J'accepte les termes de la charte »